

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 88 (1962)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(SECTION S.I.A.)

Rapport d'activité 1961

Les échos que nous avons recueillis sur la nouvelle présentation du rapport d'activité de notre Société ont été favorables. Nous avons donc décidé d'agir en 1961 comme nous l'avons fait en 1960.

Voici le bilan de l'activité de la SVIA au cours des douze mois de l'an passé.

1. Effectif

Le mouvement de nos membres en 1961 a été relativement considérable. Le tableau ci-dessous vous l'indique avec précision :

	Total 1960	1961	Augmen- tations	Dimi- nutions	+/-
Architectes	138	150	+ 17	— 5	+ 12
Ingénieurs civils . . .	236	246	+ 25	— 15	+ 10
Ingénieurs électriques .	58	60	+ 3	— 1	+ 2
Ingénieurs mécaniciens .	59	58	+ 6	— 7	— 1
Ingénieurs chimistes . .	10	10	+ 1	— 1	—
Ingénieurs ruraux	4	4	—	—	—
Ingénieurs forestiers . .	8	8	+ 1	— 1	—
Ingénieurs physiciens . .	4	4	—	—	—
Géomètres	6	6	—	—	—
Géologues	—	1	+ 1	—	+ 1
	523	547	+ 54	— 30	+ 24

Nous avons donc enregistré finalement une augmentation de 24 membres. Ajoutons, pour être complets, que 14 demandes d'admission sont actuellement en cours.

Nous avons eu le regret de perdre douze membres au cours de 1961. Il s'agit de MM. *Charles Bonjour, Louis Villard* (architectes), *Frédéric Bettens, Auguste Birchmeier, Alexis Chesser, Lucien Meylan, Georges Passot, Alfred Reymond, Henri Zeller* (ingénieurs civils), *Henri-J. Pitteloud*, ingénieur électrique, *Antoine Dumas, Amedeo Garatti* (ingénieurs mécaniciens). Notre société conservera le meilleur souvenir de ces disparus.

Il nous paraît intéressant de mentionner dans le cadre de ce rapport les noms des architectes et ingénieurs qui nous ont quittés pour des raisons diverses ou qui nous ont rejoints en 1961. Les voici :

Départs

Architectes : MM. Georges van Bogaert, François Gross, Théo Vuilleumier

Ingénieurs civils : MM. Justin Alberti, Jacques Bauty, Roger Buri, Jean Dumur, Michel Hirbec, Louis Perret, Christophe de Planta, Olivier Subilia

Ingénieurs mécaniciens : MM. Théodore Bovet, Ernest Homberger, André Marguerat, Alfred Moch, André Thaon de Saint-André

Ingénieur chimiste : M. Pierre Duflon

Ingénieur forestier : M. Charles Gonet

Arrivées

Architectes : Mme Liliane Narbel-Sterea, MM. Mario Bevilacqua, Olivier-Marc Braendlin, Ronald Contreras Escobar, Denis Devaris, Jan-Arie van Eck, Laszlo Füzeséry, Marcel Gut, Louis Lachat, Andreas Liokis, Jacques Maillard, René Pythoud, Hervé de Rahm, Ernst Rolf, Nisse Strimming, Jean-Daniel Urech, Edouard Weber.

Ingénieurs civils : MM. Jean-Pierre Alioth, Jean Almeras, Olivier Auras, Auguste Barras, Roland Beylouné, Wilhelm Birchmeier, Michel Bonnard, Louis Cacoulidis, Jacques Chabloz, Philippe Cruchet, Eric Dupont, Etienne Dupuis,

Roland Frass, David Genton, Roland Gerber, Tell Girard, Umberto Guglielmetti, Ismail Karakas Kirimli, Ernest Kissenpfennig, Jean-Pierre Marmier, Charles Steudler, Eustache Tempelos, Mario Valeriani, Philippe Vauthier, Théo Voelke.

Ingénieurs électriques : MM. Walter Francesco, Frédéric Tschumi, Jean-Pierre Vallotton.

Ingénieurs mécaniciens : MM. Antoine Besson, Bruno de Kalbermatten, Albert Matthey, Walter Peter, Jean-Marc Rossi, Georges Spinnler.

Géologue : M. Jean Norbert.

Ingénieur chimiste : Charles-William Koinès.

Ingénieur forestier : M. Gustave-Henri Bornand.

Nous vous disions l'an passé qu'un effort de recrutement restait particulièrement nécessaire. Cette remarque vaut encore pour 1962. Il est certain que, compte tenu de tous les architectes et de tous les ingénieurs qui exercent leur activité dans notre canton, l'effectif de notre société pourrait être doublé.

Une action de recrutement est à l'étude. Elle touchera plus particulièrement les ingénieurs de l'industrie. Il ne faut pas négliger pour autant les ingénieurs d'autres branches ni les architectes et nous adressons un appel à nos membres en leur rappelant que c'est une des obligations qui découlent de leur appartenance à la SIA que d'amener leurs confrères, leurs collègues de travail et leurs employés à nous rejoindre.

2. Comité

Le comité désigné par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 mars 1961 était composé de la manière suivante :

Président : *J.-Cl. Piguet*, ingénieur civil ; vice-président : *R. Willomet*, architecte ; secrétaire : *A. Dé-coppet*, architecte ; trésorier : *P. Baroffio*, ingénieur électrique ; membres : *P. Dumartheray*, architecte ; *Ed. Paillex*, ingénieur civil, *J.-J. Morf*, ingénieur électrique, remplacé en cours d'année par *M. J. Fantoli*, ingénieur civil.

Ce comité s'est réuni régulièrement une fois par mois, sauf en juillet et août.

Les affaires courantes sont liquidées par le bureau, composé jusqu'à présent du président, du vice-président et du secrétaire, qui siège en principe une fois par semaine. Il est prévu de constituer à l'avenir le bureau par le président de la SVIA, le président du groupe des architectes et le président du groupe des ingénieurs.

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été nécessaire en 1961.

Les diverses commissions SVIA, les organes des groupes et leurs commissions continuent à se réunir selon les besoins à un rythme très variable.

Notre secrétaire permanent assiste bien entendu à toutes les séances, que ce soit celles des comités ou des commissions, ainsi qu'à toutes les entrevues. Il en tient procès-verbaux et comptes rendus. La composition des commissions ainsi que la liste des délégués à la SIA figurent à la fin de ce rapport.

3. Formation professionnelle

Rappelons tout d'abord que les préoccupations de la SVIA en matière de formation professionnelle concernent, outre les ingénieurs et les architectes, les dessinateurs en bâtiments et les dessinateurs du génie civil à quoi est venu s'ajouter, en 1961, le Technicum du soir. Cette liste sera complétée en 1962 par les dessinateurs de machines.

a) Apprentis dessinateurs en bâtiments

La Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs en bâtiments est maintenant présidée par M. R. Gertscher, architecte.

L'activité de la commission durant l'année 1961 a été principalement axée sur deux problèmes :

1. le manque de maîtres et l'augmentation constante du nombre d'élèves.

Le directeur de l'ECP, M. Jaton, ayant fait part aux membres de la commission de ses soucis quant à l'augmentation du nombre d'apprentis fréquentant les cours professionnels et au sujet du recrutement de nouveaux maîtres, soit pour remplacer les titulaires démissionnaires, soit pour l'ouverture d'une nouvelle classe, la commission s'est occupée de ces problèmes en commençant par faire une visite des cours.

La conclusion de cette visite est qu'actuellement l'enseignement présente des différences importantes d'un maître à l'autre ainsi qu'un manque flagrant de continuité, qui défavorise certains apprentis. Les fréquents changements de maîtres accentuent encore cet état de chose. Après une discussion nourrie, la commission a décidé à l'unanimité de proposer au comité de la SVIA la création d'un poste de maître permanent pour les dessinateurs en bâtiments. Cette solution présente peut-être quelques petits inconvénients, mais elle aurait l'immense avantage de créer une continuité dans l'enseignement et de donner aux apprentis un enseignement de qualité égale. Le comité de la SVIA ayant accepté les conclusions de la commission, la création d'un poste de maître permanent a été soumise au Conseil de l'ECP qui l'a également acceptée. Ce poste a été mis au concours. A la date limite du 20 décembre 1961, aucune candidature n'avait été enregistrée. Le problème reste donc à résoudre. Cela sera une des tâches de la commission en 1962.

2. Les examens intermédiaires.

Ces examens ont eu lieu au printemps de 1961 pour les classes de 1^{re} année et de 2^{re} année. De nombreux échecs ont été enregistrés : (17 en 2^{re} et 18 en 1^{re} année). Il a été décidé d'admettre conditionnellement tous les candidats pour lesquels il pouvait y avoir un doute ou absents pour cause de service militaire. Ces apprentis devaient se présenter à un nouvel examen en automne. Celui-ci eut lieu le 21 octobre et après une séance à laquelle assistaient MM. Morattel, Jaton, tous les maîtres à l'ECP et les membres de la commission, deux apprentis en 2^{re} année et deux apprentis en 1^{re} année ont été obligés à redoubler la classe ou à changer de profession. Les membres de la commission sont unanimes quant à la valeur des examens intermédiaires qu'il s'agit donc de maintenir. Quelques difficultés ont surgi au sujet d'apprentis et de patrons ne voulant pas se conformer aux décisions prises après ces examens. La commission a insisté auprès de la direction de l'École et du Service de la formation professionnelle pour que les décisions prises soient respectées.

En ce qui concerne le problème du choix des apprentis, la commission recommande à tous les patrons de faire passer les tests proposés dans la circulaire envoyée l'an passé à tous les architectes formant des apprentis. D'autre part, l'organisation d'exams d'admission à la profession est à l'étude. La commission espère pouvoir les mettre au point pour fin 1962 ou pour le début de 1963. Les apprentis commençant leur apprentissage au printemps 1963 y seraient soumis.

b) Apprentis dessinateurs du génie civil

M. E. Rossetti préside la commission professionnelle pour les dessinateurs du génie civil en remplacement de M. J.-P. Stucky.

A l'occasion de la nomination de nouveaux maîtres non permanents à l'Ecole complémentaire professionnelle et de la séparation dès la 3^{re} année des classes « Travaux publics », « Béton Armé » et « Construction Métallique », la direction

de l'Ecole a demandé à notre commission de revoir le programme d'enseignement de la branche construction des dessinateurs en travaux publics et béton armé en fonction des différentes années d'enseignement.

En raison de l'augmentation du nombre des apprentis et des difficultés sans cesse croissantes que nous rencontrons pour proposer à la direction de l'Ecole des maîtres auxiliaires pour l'enseignement des branches techniques, notre commission a dû se résoudre à adopter le principe nouveau d'un maître permanent pour l'enseignement de ces branches. La nomination de ce dernier n'interviendra cependant qu'en plein accord avec notre commission.

Afin de stimuler les apprentis, nous avons proposé l'introduction d'examens intermédiaires à la fin de la première année. Ceux-ci seront organisés par notre commission en fonction du programme et du niveau de l'enseignement. Une visite générale des cours a été organisée.

Les problèmes soulevés par le choix des apprentis, le programme de formation lors de l'apprentissage par les patrons et l'Ecole complémentaire professionnelle ont préoccupé notre commission tout au long de son activité.

c) Conseil de l'Ecole complémentaire professionnelle

La SVIA continue à être représentée au sein de cet organe par un architecte, M. Dumartheray et un ingénieur, M. Vonlanden.

Les compétences de ce Conseil, aux termes de l'art. 4 des statuts de l'Ecole, sont les suivants :

- prendre connaissance des rapports sur l'administration et la gestion des cours ;
- préaviser auprès du comité de la SIC sur la création de postes de maîtres ;
- adresser au comité de la SIC toutes propositions tendant à améliorer ou à développer les cours.

Ce Conseil, composé du bureau de l'Ecole et d'un représentant de chaque association professionnelle intéressée, se réunit deux fois par an au moins et toutes les fois que deux associations professionnelles au moins le demandent.

Chaque profession représentée au Conseil a le devoir d'instituer une commission professionnelle chargée de surveiller l'enseignement concernant plus particulièrement cette profession, de discuter les programmes et de s'entendre avec le directeur pour leur application.

C'est donc sur cet article que sont fondées les deux commissions dont nous venons de parler.

d) Technicum du soir-Lausanne

Le Technicum du soir-Lausanne, créé en juillet 1961, a ouvert ses portes l'automne dernier à 88 élèves. Il comporte pour l'instant trois sections : génie civil, mécanique et électricité.

Son directeur a été désigné en la personne de M. Alfred Roch, ingénieur électricien et membre de la SVIA.

L'activité du Technicum du soir est soumise à un conseil général de 25 membres, présidé par M. Marc Renaud, ingénieur électricien, Sainte-Croix, lui aussi membre de la SVIA. Notre société y est officiellement représentée par un délégué, M. J.-Cl. Piguet. Ce conseil comprend encore six autres ingénieurs SVIA, soit MM. Foretay, de Kalbermatten, Marti, Perret, Weber et Zwahlen.

Quelques-uns de nos membres ont été appelés à enseigner au Technicum du soir.

e) Commission cantonale chargée d'établir le tableau des besoins en effectifs des professions exigeant des études universitaires

Cette commission, au sein de laquelle la SVIA est représentée par un ingénieur, M. J.-Cl. Piguet et un architecte, M. P. Dumartheray, poursuit les travaux de recherches qu'elle a entrepris en vue de déterminer les besoins futurs des professions auxquelles elle s'intéresse. En raison de la conjoncture actuelle, cette tâche se révèle particulièrement difficile. Elle déposera vraisemblablement un premier rapport dans le courant de 1962.

f) Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne

Les relations entre l'EPUL et la SVIA n'ont pas subi de changement. Si elles sont bonnes, elles ne permettent pas de promouvoir une collaboration active telle que nous la souhaiterions. Nous sommes cependant convaincus qu'un travail en commun ne pourrait qu'être extrêmement utile aux deux parties.

Fort heureusement, un contact a été établi par la SVIA avec l'AGEPUL et la Masse des étudiants architectes au sujet de l'organisation des stages des étudiants. Ce problème trouvera certainement une solution au cours de 1962.

4. Exercice de la profession

La commission SVIA de l'exercice de la profession, présidée par M. A. Décoppet, architecte, a été réorganisée dans le courant de 1961.

Elle s'est subdivisée en quatre groupes de travail qui se sont finalement réunis deux à deux et qui sont chargés d'étudier les points suivants :

- a) La LPC, sa réforme éventuelle.
- b) Le RIAT, son application sur le plan national dans le domaine des titres professionnels.
Ces deux groupes travaillent en commun.
- c) L'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte en Suisse ; leurs parallèles internationaux indispensables.
- d) Les structures professionnelles d'ingénieur et d'architecte, de la formation à l'exercice ; la recherche des organisations nouvelles.
Ces deux groupes travaillent également en commun.

a) *Loi vaudoise sur la police des constructions (LPC)*

Le secrétariat permanent de la SVIA a poursuivi son action de contrôle des mises à l'enquête. Ces contrôles ont à nouveau donné lieu à un certain nombre d'oppositions que nous communiquons au Service des Bâtiments de l'Etat.

Cette action a rendu parfois service aux autorités communales avec lesquelles nous sommes entrés en contact, par les renseignements et les conseils que nous avons été amenés à leur donner.

Ces contrôles se poursuivent sous une forme simplifiée depuis le début de 1962 et un rapport sera établi, au cours des mois à venir, sur les résultats de cette action qui s'est étendue, au total, sur 31 mois. Ce rapport sera adressé au Département des Travaux Publics.

Ajoutons que l'action de la commission dans ce secteur s'est prolongée à différentes reprises sur le plan judiciaire. Il ne nous est pas possible d'en dire davantage sur ce point, les audiences qui nous intéressent étant agendées pour le mois d'avril 1962.

Nous tenons enfin à relever que le Service des Bâtiments de l'Etat, avec lequel nous entretenons les meilleurs contacts, continue à appuyer fermement notre tâche.

b) *RIAT*

Les questions que provoque l'existence du registre suisse des ingénieurs et des architectes ont rebondi de façon spectaculaire en 1961. En effet, certains technicums de notre pays s'efforcent d'obtenir la possibilité de délivrer à leurs élèves un diplôme leur conférant le titre d'ingénieur. Cette action n'a pas été accueillie favorablement par la SIA qui, lors de la dernière conférence des présidents, réunie à Lausanne au début de décembre, a adopté une attitude très ferme à cet égard.

Cela n'empêche pas qu'il est souhaitable d'examiner à fond, en liaison avec une réforme éventuelle de la LPC, les possibilités qui existent peut-être d'adopter le RIAT dans notre canton.

Les deux autres points prévus à l'activité de la CEP n'ont pas encore été abordés d'une manière suffisante par la commission pour qu'il nous soit possible d'en parler ici.

Notre avocat-conseil, M^e Ph. Abravanel, participe régulièrement aux séances de la commission où son expérience de la procédure nous est extrêmement utile. Il fait, bien entendu, partie du groupe de travail chargé d'étudier les problèmes que posent la LPC et le RIAT.

5. Cours, visites et conférences

Le groupe des ingénieurs n'a organisé aucun cours en automne 1961. Il n'a en effet pas voulu porter préjudice au cours d'introduction sur les problèmes nucléaires organisé à Lausanne par l'Association suisse pour l'énergie atomique les 18 et 19 octobre. Ce cours était patronné par la SVIA.

De son côté, le groupe des architectes a mis sur pied les 26, 27 et 28 octobre, en collaboration avec *Sectro S.A.*, Genève, un séminaire consacré à l'organisation du travail et du bureau de l'architecte. Ce séminaire, qui a réuni 18 participants, a eu lieu au Grand Hôtel des Rasses. Son succès a été complet et il est vraisemblable que d'autres séminaires du même genre seront organisés à l'avenir. Ils pourront même être étendus à l'organisation du travail et du bureau des ingénieurs civils. Ajoutons que tous les participants ont reçu très rapidement un compte rendu complet des travaux, réalisé sous une forme particulièrement pratique et utilisable dans le cadre des travaux courants des architectes.

Le groupe des architectes, lors de son assemblée générale ordinaire, a organisé une visite commentée d'une villa de caractère très particulier édifiée à Gland selon les plans établis par M. Christian Hunziker, architecte, à Genève.

La commission SVIA-A³E²PL-GeP, présidée par M. Edouard Meystre, ingénieur mécanicien, organise les visites et conférences auxquelles sont conviés les membres des trois sociétés. Cette commission a, au cours de l'an passé, tenu deux séances, le 9 janvier et le 20 octobre, pour arrêter son programme :

Conférences :

1. *Jeudi 23 février* : Conférence de M. G. Wüstemann, ing. civ., secrétaire général de la SIA, sur *Les catastrophes dues aux grandes eaux*, conférence illustrée de projections lumineuses et de films (Rio Negro, Malpasset, Oris, Valdivia),

2. *Jeudi 13 avril* : Conférence de M. Y. de Haller, ing. méc., à Baden, sur *La turbine à gaz BBC — Récents développements et perspectives*, avec projections lumineuses.

3. *Jeudi 8 juin* : Conférence organisée par la SVIA, mais avec le concours de notre commission, donnée par M. Y. Nicolaïev, architecte diplômé, professeur et recteur de l'Institut d'architecture de Moscou, sur *Les problèmes d'architecture et d'aménagement en URSS*.

Visites :

1. *Samedi 28 janvier* : Visite des nouveaux bâtiments du Collège secondaire de Béthusy et de la nouvelle Salle paroissiale de Béthusy, commentée par M. G. Michaud, directeur du Collège, et M. le pasteur Th. Roussy, avec le concours de MM. P. Prod'hom, architecte, pour le Collège, et J.-P. Cahen pour la Salle paroissiale, et de MM. les ingénieurs C. de Charrière, A. Kugler, J.-Cl. Piguet et E. Thévenaz.

2. *Vendredi 28 avril* : Visite des Ateliers des Charmilles, à Genève, embrassant les ateliers de la grosse mécanique (pièces maîtresses de turbines hydrauliques) et de petite mécanique (fabrication des machines d'usinage électrique par électro-érosion, avec démonstrations) et le grand laboratoire de mécanique des fluides.

3. *Vendredi 9 juin* : Visite de la Fabrique de porcelaine de Langenthal et de la Fabrique de tapis de Melchnau.

4. *Samedi 21 octobre* : Visite des Nouvelles serres de la commune de Lausanne (Etablissement horticole de la Bourdonnette). Les participants ont été accueillis par MM. H. Genet, conseiller municipal et directeur des travaux, et A. Desarzens, chef de l'établissement. Ils entendirent ensuite des exposés des constructeurs : MM. R. Ramelet, architecte, G. Roubakine, ingénieur, E. Bührer, directeur de la SA Ami Boulaz.

5. *Jeudi 16 novembre* : Visite des Ateliers J. Bobst & Fils, S.A., à Prilly, visite s'étendant, après un exposé général sur la maison et ses fabrications, aux ateliers d'usinage, de montage et d'essai des machines pour la transformation du papier et du carton en emballages, au nouveau bâtiment industriel en construction (visite conduite par MM. Chs Thévenaz, architecte, Kugler et Matter, ingénieurs), puis aux installations à l'usage du personnel.

Comme d'habitude, nos visites ont été rendues infiniment agréables par le sympathique accueil rencontré invariablement auprès des chefs des maisons ou des maîtres des

œuvres visitées, comme aussi par la contribution des ingénieurs et architectes qui ont guidés nos groupes. Notre reconnaissance va à l'ensemble de ces personnes.

La commission a également été appelée à collaborer à l'organisation des exposés présentés lors de l'assemblée générale ordinaire de la SVIA du 24 mars 1961 par MM. Vouga, architecte cantonal, Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture et Schwarz, directeur de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie. Ces trois exposés avaient pour objet l'aménagement du territoire.

6. Problèmes sociaux

L'étude des problèmes sociaux est du ressort de deux commissions bien distinctes dont les mandats sont également fort différents.

a) Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

Ce Conseil est chargé d'examiner le problème que posent les relations de travail entre ingénieurs patrons et ingénieurs employés. Lors du rapport de 1960, nous avions signalé qu'une enquête concernant les conditions de travail des ingénieurs employés était en cours. Nous avons reçu, au total 85 réponses, réparties de la manière suivante :

Ingénieurs civils :	46 réponses	de 26 à 59 ans
Ingénieurs électriens :	15 »	de 31 à 63 ans
Ingénieurs mécaniciens :	17 »	de 28 à 79 ans
Ingénieurs chimistes :	3 »	de 26, 38 et 52 ans
Ingénieurs forestiers :	3 »	de 32, 35 et 46 ans
Ingénieurs physiciens :	1 »	de 34 ans.

A dix exceptions près, toutes les réponses émanent d'ingénieurs mariés, la plupart avec enfants et elles proviennent aussi bien de l'entreprise privée que des administrations communales, cantonales et fédérales.

Un certain nombre de réponses expriment le désir que les points suivants soient examinés :

- introduction de la semaine de cinq jours ;
- contacts entre jeunes ingénieurs et ingénieurs plus âgés ;
- respect des titres dans les fonctions ;
- renseignements périodiques aux employeurs et aux employés sur les conditions moyennes de salaires ;
- introduction de vacances collectives concordant avec celles qui sont prévues par la Fédération vaudoise des entrepreneurs ;
- protection du titre ;
- défense et revalorisation de la position des ingénieurs employés ;
- formation des cadres.

Un rapport sera envoyé, au début de 1962, à tous les membres du groupe des ingénieurs et il fera l'objet d'une discussion au cours d'une assemblée.

Cette année encore, le Conseil paritaire n'a été saisi d'aucun conflit.

b) Commission paritaire SVIA-UTS-SDT

Cette commission a été réorganisée en 1961. Elle se compose actuellement de cinq représentants de la SVIA dont le président, M. P. Prod'hom, architecte, de cinq représentants de la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, (SDT), dont le vice-président M. Strahm, dessinateur, et de trois représentants de l'Union technique suisse (UTS).

Constituée en juin 1961, elle a tenu quatre séances durant lesquelles elle a élaboré et adopté :

- a) la convention fixant ses buts et son organisation ;
- b) la convention portant création d'une assurance maladie collective ;
(Les textes de ces deux conventions figurent ci-après).
- c) les principes de base de cette assurance collective actuellement encore à l'étude ;
- d) une recommandation relative à la durée du travail ;
- e) une résolution recommandant aux membres des trois associations l'application de certains principes relatifs aux indemnités de déplacement.

Outre l'important problème de la mise sur pied d'une assurance maladie collective, la commission étudie actuellement la rémunération des apprentis dessinateurs du génie civil et en bâtiment ainsi que la question des heures supplémentaires.

CONVENTION

créant une
Commission paritaire SVIA-UTS-SDT

Entre la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, désignée ci-après par SVIA, l'Union technique suisse, pour ses trois sections vaudoises, désignée ci-après par UTS, et la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, désignée ci-après par SDT, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

La SVIA, l'UTS et la SDT ont créé, le 23 janvier 1957, une commission paritaire SVIA-UTS-SDT dont les buts sont :

- a) Etudier les relations de travail entre les bureaux techniques, quelle que soit leur nature et leur branche, établis sur territoire vaudois, et leurs employés techniques (ingénieurs, architectes, techniciens, dessinateurs, etc.)
- b) Elaborer des règles ou des recommandations établissant les usages à observer dans ces relations.
- c) Créer des institutions communes.
- d) Tenter la conciliation en cas de litige.

ARTICLE 2

Chaque association contractante peut être représentée au sein de la commission par 5 délégués au maximum.

Les secrétaires permanents des associations ne sont pas comptés comme délégués. Ils peuvent assister aux séances de la commission avec voix consultative.

ARTICLE 3

La commission est habilitée à prendre des décisions ayant valeur de recommandations.

Sauf cas exceptionnels déterminés au préalable, toute décision de la commission impliquant une obligation ne pourra entrer en vigueur qu'après ratification par l'organe compétent de chacune des associations contractantes.

ARTICLE 4

La commission ne peut décider qu'à la majorité des voix de chacune des trois délégations et à condition que le point faisant l'objet de la décision ait été porté à l'ordre du jour de la séance.

ARTICLE 5

La commission peut charger une commission restreinte, désignée de cas en cas, d'effectuer certains travaux ou études déterminés.

ARTICLE 6

Les cas de litiges d'importance mineure pourront être réglés par les secrétaires des associations contractantes sur la base des dispositions légales en vigueur, des usages ou des normes et recommandations adoptées par la commission.

ARTICLE 7

Le secrétaire de l'une ou de l'autre des associations contractantes est chargé du secrétariat de la commission. Il lui appartient, à ce titre

- de convoquer les séances ;
- de rédiger les procès-verbaux ;
- d'expédier et de recevoir la correspondance relative à l'activité de la commission ;
- d'effectuer tout autre travail dont il serait chargé par la commission.

Les convocations, les procès-verbaux et les autres communications d'ordre général sont adressés en bloc par le secrétariat de la commission au secrétariat ou à un membre de chaque délégation qui est chargé de la répartition.

ARTICLE 8

Les frais d'administration de la commission (convocations, circulaires, procès-verbaux, ports, téléphones, imprimés, etc.) sont supportés à parts égales par les trois associations contractantes.

ARTICLE 9

La présente convention est conclue pour une première durée de 5 ans, échéant au 31 décembre 1966.

Sauf dénonciation par l'une des associations contractantes, par avis recommandé adressé aux deux autres, six mois au moins avant son échéance, elle sera renouvelée pour une année, et ainsi de suite, par tacite reconduction.

Ainsi fait à Lausanne, en 3 exemplaires, le.....

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Les sections vaudoises de
et des dessinateurs
l'Union technique suisse et techniciens
du canton de Vaud

CONVENTION SVIA - UTS - SDT

Entre la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, d'une part, l'Union technique suisse, pour ses trois sections vaudoises, et la Société des dessinateurs et techniciens du Canton de Vaud, d'autre part, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

But

Afin de donner aux propriétaires de bureaux d'ingénieurs, d'architectes et à d'autres bureaux techniques établis sur le territoire du

canton de Vaud la possibilité d'assurer collectivement leur personnel contre les suites de la maladie et de permettre à leurs propres membres qui ne pourraient être assurés collectivement de s'assurer individuellement, la SVIA, l'UTS et la SDT organisent en commun un service d'assurance-maladie collective, désigné ci-après par « Service d'assurance ».

ARTICLE 2 *Fonds paritaire*

Le service d'assurance est complété par un Fonds paritaire qui pourra être, par la suite et si cela s'avère nécessaire, constitué en Fondation au sens des articles 80 et suivants du CCS. Ce Fonds paritaire est alimenté par une contribution ajoutée à la prime d'assurance-indemnité journalière. Il est destiné à venir en aide aux assurés atteints d'une maladie non couverte par l'assurance ou qui ont épuisé leurs droits aux prestations ainsi qu'aux employés qui n'auraient pu être acceptés dans l'assurance.

La Commission paritaire déterminera dans chaque cas la mesure de l'aide à fournir, en tenant compte des charges de famille et de la situation matérielle de l'employé malade. Toute autre affectation des fonds disponibles doit faire l'objet d'une décision des associations contractantes.

ARTICLE 3 *Direction*

La direction du service d'assurance est confiée à la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT dont les buts et l'organisation sont fixés par la convention du A cet effet ses compétences sont notamment les suivantes :

- a) proposer aux associations contractantes la conclusion ou la dénonciation du contrat d'assurance qui fait l'objet de la présente convention ;
 - b) édicter, modifier et abroger les règlements d'application éventuellement nécessaires ;
 - c) se prononcer sur l'admission des assurés collectifs non membres des associations contractantes ;
 - d) appliquer les sanctions prévues par le règlement d'application ;
 - e) régler les différends entre l'assureur et les assurés ;
 - f) représenter les intérêts des associations contractantes auprès des tiers, notamment de l'assureur ;
 - g) fixer le montant des contributions au Fonds paritaire, en assurer la gestion et en disposer dans les limites prévues à l'article 2.
- La Commission paritaire peut, de cas en cas, déléguer ses compétences à une commission réduite qu'elle désignera et mandatera elle-même.

ARTICLE 4 *Gestion*

L'encaissement des primes d'assurance et la gestion du Fonds paritaire pourront être confiés à une personne ou institution désignée par la Commission paritaire.

ARTICLE 5 *Contrôle*

Chaque association contractante désigne, tous les deux ans, un contrôleur pris en dehors de la Commission paritaire.

Les contrôleurs ont en tout temps accès aux comptes du Service d'assurance et du Fonds paritaire ; ils adressent chaque année, avant le 1^{er} mars, aux associations contractantes, un rapport écrit.

Les associations contractantes peuvent confier ce contrôle à une fiduciaire dont les droits et les devoirs seront alors identiques à ceux des contrôleurs.

ARTICLE 6 *Bases de l'assurance*

Le contrat d'assurance qui sera conclu devra prévoir, au minimum, une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail due à la maladie égale à 80 % du salaire AVS de l'assuré, payable dès le 31^e jour d'incapacité de travail et pendant 720 jours au cours d'une période de 900 jours consécutifs (pendant 1800 jours en cas de tuberculose ou de poliomyélite).

Le contrat pourra également comprendre, à titre facultatif, le versement d'une indemnité d'hospitalisation et la couverture des frais médicaux et pharmaceutiques.

ARTICLE 7 *Primes*

Les primes relatives à l'assurance-indemnités journalières sont fixées en pour-cent du salaire payé au personnel. La moitié de ces primes est à la charge du patron, l'autre moitié à la charge de l'employé assuré.

En payant sa part, l'employeur se libère des conséquences de l'application de l'article 335 du Code des Obligations, dès le 31^e jour d'incapacité de travail pour cause de maladie ; cet article reste cependant applicable aux cas de maladies que ne couvrent ni l'assurance ni le Fonds paritaire, ainsi qu'aux employés qui ne sont pas assurables.

Les primes relatives aux assurances indemnités d'hospitalisation et frais pharmaceutiques et médicaux éventuelles sont en principe à la charge des employés assurés.

ARTICLE 8 *Défendre*

La Commission paritaire examine en première instance les différends entre les assurés et l'assureur ou l'organe de gestion éventuel. Elle tente la conciliation et, en cas d'échec, tranche.

ARTICLE 9

Validité

La présente convention entre en vigueur au

Elle sortira ses effets jusqu'au

Si elle n'est pas dénoncée par l'une des associations contractantes par écrit et sous pli recommandé, six mois avant son échéance, elle sera tacitement reconduite pour une nouvelle année, et ainsi de suite.

En cas de non renouvellement de la convention, et à défaut d'entente entre les associations contractantes quant à l'utilisation des fonds disponibles, ceux-ci seront répartis à parts égales entre les dites associations, à charge pour elles de les utiliser à des fins d'entraide professionnelle.

Ainsi fait à Lausanne, en trois exemplaires, le

*Société vaudoise
des ingénieurs
et des architectes*

*Les sections vaudoises
de
l'Union technique suisse*

*Société vaudoise
des dessinateurs
et des techniciens*

7. Aménagement du territoire

La commission mixte SVIA-SVGO/PEP, constituée en 1960, et placée sous la présidence de M. R. Willomet, architecte, est en fait arrivée au terme de sa mission. Elle s'était, en effet, fixé comme but de jeter les bases d'un plan de travail à suivre dès le moment où il s'agit d'étudier l'établissement d'un plan d'extension et à promouvoir l'intérêt des architectes pour des travaux de ce genre.

Les plans d'extension de deux communes de notre canton ont revêtu l'allure de plans pilotes étant donné la manière dont leur étude a été entreprise. Cette étude n'est d'ailleurs terminée ni pour l'un, ni pour l'autre.

Il est évident que toutes les équipes qui seront chargées de mettre sur pied des plans d'extension communaux devraient à l'avenir s'inspirer du schéma de travail établi par la commission mixte et collaborer étroitement avec les groupes de travail chargés par le Département des travaux publics de mettre sur pied un plan complet d'aménagement du territoire. Ce plan se limite d'ailleurs pour l'instant à la région comprise entre Lausanne et la frontière genevoise.

A l'avenir, la commission envisage de renoncer à un travail régulier tout en se tenant à la disposition des équipes qui seront mandatées par les communes de notre canton pour les renseigner, les conseiller et les mettre en contact avec d'autres équipes.

8. Concours

La SVIA n'a pas eu beaucoup de préoccupations en cette matière au cours de 1961. Le nombre des concours qui ont été mis sur pied dans notre canton est satisfaisant et la nouvelle norme SIA n° 152 « Principes pour les concours d'architecture » a pu enfin être éditée à fin 1960.

Le problème des concours de génie civil a également trouvé sa solution sous l'impulsion de la Commission cantonale d'experts pour les ouvrages d'art de l'autoroute.

Il nous reste maintenant à veiller à ce que la pratique des concours se développe. Pour cela, il convient de suivre de près ce qui se passe dans notre canton et de suggérer de mettre un concours sur pied toutes les fois que cela paraîtra justifié. Notre comité se tient prêt à renseigner tous ceux que l'organisation d'un concours intéressera.

9. Routes

La mission de la Commission des routes SVIA a été reprise par la Commission mixte Service des routes-SVIA, présidée par M. J. Prahin, chef du Service des routes du Département des travaux publics.

Au cours des quatre séances tenues en 1961, la commission a mis au point une formule :

- d'enquête permettant l'établissement de la liste des bureaux d'ingénieurs, avec leurs spécialités ;
- d'offre de service permettant au secrétariat de la SVIA d'orienter les maîtres de l'œuvre qui le désirent sur les bureaux ayant du temps disponible dans les délais fixés ;

réglé les problèmes :

- du calcul des honoraires pour l'étude d'ouvrages d'art semblables, étudiés par un même bureau ;
- de l'indemnisation des frais de déplacement pour le contrôle périodique, et a précisé ce que le tarif d'honoraires entend par « contrôle périodique » ;
- du paiement des frais d'héliographies ;
- des honoraires pour la mise au net des calculs statiques, et précisé les exigences concernant la présentation des dits calculs ;

abordé les questions :

- des honoraires des ingénieurs pour les projets de constructions métalliques, en exprimant le désir que la SIA étudie la possibilité de calculer la totalité des honoraires selon le tarif A, y compris l'établissement des plans d'exécution qui se facture actuellement au tarif B ;
- des honoraires pour les études de routes. Après diverses comparaisons avec les systèmes en vigueur dans d'autres cantons, la commission conclut qu'il ne faut rien changer au système actuellement en vigueur dans le canton de Vaud, mais qu'il serait bon que la sous-commission de la SIA précise, le plus vite possible, la valeur des pourcentages à attribuer aux différents postes prévus dans la norme n° 111 ;

décidé d'étudier les problèmes suivants lors des prochaines séances :

- définitions des prestations à fournir pour l'étude des projets de routes ;
- normalisation de la présentation des projets.

Lors de notre dernière séance, le président de la SVIA a constaté que la quasi-totalité des points de notre mémoire initial sont maintenant réalisés ou en voie de l'être. Il remercie les représentants de l'Etat pour leur collaboration et se félicite de l'atmosphère agréable et de la confiance réciproque qui n'ont cessé de régner dans nos séances.

La Commission cantonale d'experts pour les ouvrages d'art de l'autoroute Lausanne-Simplon a été désignée. Elle est constituée en majeure partie des membres de la Commission pour les ouvrages d'art de l'autoroute Lausanne-Genève. Rappelons que la SVIA y est représentée par M. J.-Cl. Piguet, la SIA ayant elle-même délégué MM. A. Sarrasin et P. Soutter. Cette commission poursuit les travaux entrepris par celle qui l'a précédée. Elle tente notamment de mettre au point de nouvelles directives, d'organiser des concours et de répartir les travaux qui doivent être faits entre les différents bureaux privés entrant en ligne de compte.

10. Exposition nationale, Lausanne 1964

Nous maintenons les contacts que nous avons établis avec les dirigeants de l'exposition bien que sur le plan

de la SVIA aucun problème ne se pose pour l'instant.

De nombreux membres de notre société font partie d'équipes de travail, de commissions ou de sous-commissions chargées d'étudier un ou plusieurs aspects particuliers de l'exposition.

Nous nous efforcerons de renseigner nos membres au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

11. Publications

a) Normes SIA

Les intéressés, membres SIA ou non, peuvent continuer à obtenir auprès du secrétariat permanent de notre société l'ensemble des imprimés édités en français par la SIA.

Nos représentants à l'assemblée des délégués de la SIA ont l'occasion de se prononcer sur les révisions périodiques de ces documents, dont la mise à jour, nonobstant l'effort fait actuellement par le secrétariat central de la SIA, paraît encore trop lente.

b) Série de prix SVIA-FVE

La 10^e édition (1962-1963) de la *Série de prix SVIA-FVE* est à l'étude et paraîtra probablement à la fin de l'automne.

La Commission paritaire permanente de rédaction, présidée par M. G. Lerch, architecte, a étudié une série de modifications de textes pour introduire des matériaux nouveaux. Elle procède actuellement à la mise à jour des prix adaptés aux renchérissements connus et prévisibles.

Il est encore temps de transmettre toutes suggestions ou critiques permettant d'améliorer cet instrument de travail. Les membres de la Commission seront reconnaissants aux collègues SVIA désireux de collaborer de cette manière à leur tâche.

c) Bulletin technique de la Suisse romande

Le *Bulletin technique* a publié, en 1961, 444 pages rédactionnelles (contre 440 en 1960), constituant le corps même du périodique. A ces pages, il convient d'ajouter la publication de 189 fiches de documentation générale et 253 fiches de documentation du bâtiment¹ insérées dans les pages d'annonces et résumant quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule de deux *Bulletin SIA*, numéros 28 et 29.

La matière publiée en 1961 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

Génie civil	37 % (contre 36 % en 1959 et 45 % en 1960)
Mécanique	
Électricité	31 % (contre 45 % en 1959 et 35 % en 1960)
Industrie	
Architecture	32 % (contre 19 % en 1959 et 20 % en 1960)

La part des architectes a été un peu plus forte cette année que les années précédentes ; il convient cependant de remarquer que dans celle-ci ont été comptées un grand nombre de pages consacrées aux problèmes de conditionnement d'air, sujet intéressant également les ingénieurs.

L'exercice 1961 a été marqué entre autres par la publication d'importants numéros spéciaux dont ceux consacrés à la *Recherche opérationnelle* et celui, très volumineux, consacré aux problèmes posés par la *ventilation et la climatisation*.

Grâce également aux efforts soutenus du correspondant de la rédaction à Genève, M. Samuel Rieben, le *Bulletin technique* a publié régulièrement sous les titres « *Actualités industrielles* » et « *Actualités aéronautiques* » des chroniques variées et de plus en plus appréciées de nos lecteurs.

En plus des rubriques de documentation déjà citées (analyse d'articles parus par ailleurs) dont M. E. Schnitzler, bibliothécaire de l'Ecole polytechnique de Lausanne, assure la préparation en grande partie, la rédaction cherche à donner toujours davantage de comptes rendus de livres (130 en 1961) visant par ces moyens à faire du *Bulletin technique* une source d'informations de plus en plus riche.

Pour la première fois en 1961, la publication des concours d'architecture a été complétée par des commentaires révélant

¹ Rédigées dès le début de 1962 par la Bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich pour le Centre Suisse de Documentation du bâtiment.

le caractère de chroniques ou d'« actualités architecturales ». Celles-ci sont rédigées par M. Jacques Favre, professeur à l'Ecole d'architecture de l'Ecole polytechnique de Lausanne. La rédaction espère obtenir ces prochaines semaines la collaboration d'un architecte genevois, dont la tâche serait d'agir de même, plus spécialement en ce qui concerne les concours et l'actualité architecturale de la région genevoise.

Dans le même ordre d'idées, lors de sa dernière séance, le Conseil d'administration de la société du *Bulletin technique* a décidé d'instituer dans le périodique une nouvelle rubrique intitulée « Actualités du génie civil et des travaux publics ».

D. Bonnard, qui préside actuellement le Conseil d'administration de la S. A. du *Bulletin technique*, s'efforce de se libérer progressivement de la rédaction du périodique. Celle-ci tend à être partagée entre différentes personnalités, chargées des diverses rubriques et matières, la coordination du tout étant facilitée par le renforcement du secrétariat de rédaction, installé à l'avenue de Cour 27 à Lausanne.

Sur le plan national et dans le cadre de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, diverses mesures sont envisagées pour obtenir une meilleure coordination des revues techniques suisses, tout en sauvegardant les intérêts de la minorité romande.

Le portefeuille de la publicité se développe normalement et cela correspond à un accroissement sensible des recettes de notre périodique. Cet accroissement a permis de faire face ces dernières années aux augmentations constantes des frais d'impression et de clichage sans avoir à modifier le prix d'abonnement, extrêmement bas, de Fr. 12.— consenti aux membres des sections genevoise et vaudoise de la SIA. Ce prix sera maintenu en 1962. C'est également l'effort fait par la rédaction, en liaison avec le fermier de la publicité « Annonces Suisses S.A. » qui a permis, par les ressources ainsi acquises, de faire appel pour la rédaction de notre périodique à de nouvelles et jeunes personnalités dont la tâche est de renouveler la matière publiée. Nous tenons à remercier ici nos collègues qui, dirigeant des entreprises industrielles ou de travaux publics, n'hésitent pas à soutenir notre périodique en passant des ordres de publicité.

Il est prévu, pour ces prochains mois et années, la publication de divers numéros spéciaux très importants. Ainsi, un volumineux numéro sortira de presse à l'occasion du centenaire de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Genève, en 1963.

En outre, divers numéros spéciaux vont marquer dès cette année et jusqu'en 1964 l'effort fait pour la préparation de l'Exposition nationale à Lausanne.

La vitalité de notre périodique est attestée par l'augmentation constante du nombre des abonnés, cela indépendamment de l'effectif de nos sections SIA.

Au terme de ce rapport déjà long, remercions tous les auteurs qui, de manière entièrement désintéressée, fournissent mois après mois des articles de fond qui assurent à notre périodique son niveau et une place honorable parmi les revues techniques du monde entier.

d) *Information interne*

A la suite des expériences faites en 1960, le comité a passé à l'action dès l'automne 1961. A partir de ce moment-là, un bulletin d'information mensuel a été adressé à tous les membres de notre société. Cet effort d'information sera poursuivi sous la même forme en 1962. Nous espérons que nos membres apprécieront d'être ainsi tenus régulièrement au courant de nos préoccupations et de notre activité. Toute suggestion de leur part sur ce point nous serait d'ailleurs extrêmement utile.

e) *Information externe*

Il y a longtemps que le comité de la SVIA se préoccupe de mettre sur pied un programme d'information du public sur l'organisation de la SIA, ses buts, ses moyens, son activité et ses réalisations. Il n'a pas encore été possible de faire passer ces préoccupations au stade des réalisations pratiques. Il s'agit là, en effet, d'un problème extrêmement important dont la solution rationnelle consisterait à organiser un service de presse permanent confié à plusieurs spécialistes. C'est dire qu'une telle solution est actuellement impensable et que nous devrons nous efforcer, à l'avenir, de trouver d'autres moyens.

12. Bourse et prix SVIA

Ainsi que nous le laissons entendre l'an passé, le comité s'est efforcé de reprendre au cours de 1961

l'ensemble du problème des subsides, des prix et des bourses accordés par la SVIA aux apprentis dessinateurs en bâtiment et du génie civil ainsi qu'aux étudiants architectes et ingénieurs.

Il existe pour l'instant :

1. un prix SVIA réservé à un étudiant de l'Ecole d'ingénieurs, prix destiné à récompenser l'un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme ;
2. un prix SVIA réservé à un étudiant de l'Ecole d'architecture, prix destiné à récompenser le meilleur projet présenté comme travail de diplôme par un étudiant architecte ;
3. un prix du groupe des architectes de la SVIA réservé à un étudiant de l'Ecole d'architecture, prix destiné à récompenser le meilleur projet présenté par un élève de la troisième année.

Compte tenu de cette situation, le comité propose à l'assemblée de prendre les décisions suivantes :

a) *Bourses* :

Le Fonds des bourses SVIA créé en 1953, géré par le secrétariat de l'EPUL et dont le capital atteint, au 31 décembre 1961, le montant de Fr. 1899.—, est maintenu. La valeur de la bourse fixée à l'époque à Fr. 300.— est portée à Fr. 500.—.

b) *Prix* :

Le nombre des prix destinés aux étudiants de l'EPUL passera de trois à quatre soit :

1. un prix SVIA d'un montant de Fr. 300.— destiné à un étudiant ingénieur arrivé à la fin de ses études ;
2. un prix SVIA d'un montant de Fr. 300.— destiné à un étudiant architecte arrivé à la fin de ses études ;
3. un prix du groupe des ingénieurs de la SVIA d'un montant de Fr. 200.— destiné à un étudiant ingénieur de troisième année ;
4. un prix du groupe des architectes de la SVIA d'un montant de Fr. 200.— destiné à un étudiant architecte de troisième année.

Les règlements des divers prix qui existent actuellement seront refondus en un seul règlement qui concerne les quatre prix proposés.

c) *Subsides et prix à l'Ecole complémentaire professionnelle* :

Il convient tout d'abord de rappeler que chaque profession dont les apprentis suivent leurs cours à l'Ecole complémentaire professionnelle de la Société industrielle et commerciale de Lausanne verse à cette dernière un subside annuel dont il serait souhaitable que le montant soit proportionnel au nombre des apprentis inscrits. Une partie de ce subside est prélevée pour être distribuée à titre de prix aux apprentis particulièrement méritants.

Le comité propose que la SVIA verse à l'ECP, étant donné l'effectif actuel des apprentis dessinateurs du génie civil, dessinateurs en bâtiment et dessinateurs de machines, un montant de Fr. 500.— à titre de subside et un montant de Fr. 200.— destiné à constituer un certain nombre de prix à remettre chaque année aux apprentis méritants.

d) *Technicum du soir — Lausanne* :

La SVIA est membre de l'association fondatrice du Technicum du soir auquel elle verse pour l'instant une cotisation annuelle de Fr. 200.—.

e) *Divers* :

Nous relevons que, dans le même ordre d'idées, la SVIA appuie financièrement diverses œuvres d'intérêt général telle que le Fonds d'aide aux réfugiés intellectuels et l'institution « Vacances des jeunes ».

13. Relations avec la SIA et ses sections romandes

La SVIA est représentée par 18 délégués aux assemblées des délégués de la SIA. Bon nombre de nos membres participent aux assemblées générales de notre société centrale qui ont lieu tous les deux ans. Celle de 1961 a été convoquée à Winterthour.

Notre président prend part, de son côté, aux conférences des présidents convoquées deux fois par année dans différentes villes de notre pays.

Relevons encore qu'un des membres de la SVIA fait partie du comité central de la Société suisse et que notre société compte plusieurs de ses adhérents au sein de nombreuses commissions centrales.

Un pas de plus a été fait dans le cadre des relations que nous entretenons avec les autres sections romandes de la SIA. Jusqu'à l'an passé, nous nous étions contentés d'inviter leurs présidents à participer à nos assemblées générales et de les tenir au courant de nos propositions et démarches auprès du comité central. Dès le mois de juillet 1961, la SVIA a pris l'initiative, en plein accord avec le comité et le secrétariat central de la SIA, de réunir à intervalles plus ou moins réguliers, à Lausanne, les présidents des six sections de la Suisse romande. Un représentant du secrétariat central assiste en principe à ces séances.

Cette initiative s'est révélée fort heureuse et nous avons pu, jusqu'à présent, examiner un certain nombre de problèmes communs aux diverses sections de la SIA. Il s'agit notamment de la formation professionnelle, à tous les échelons, de l'exercice de la profession et des problèmes sociaux.

Les objets à l'ordre du jour des prochaines réunions sont notamment l'aménagement du territoire et l'organisation de cours, visites et conférences.

Il est incontestable que cette initiative, soutenue par les présidents des sections romandes de la SIA, donne lieu à un échange de vues et d'informations extrêmement utile tant pour les intéressés directs que pour le Comité central de la SIA qui est ainsi tenu régulièrement et directement au courant de nos préoccupations.

Cette collaboration entre sections romandes s'étend encore à l'échange des bulletins d'information interne que certaines d'entre elles, la section vaudoise et la section neuchâteloise notamment, publient régulièrement.

14. Groupe des ingénieurs

Le Groupe des ingénieurs de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes qui est en même temps section vaudoise du Groupe suisse des Ingénieurs de l'Industrie est dirigé par un comité dont voici la composition : président : M. Jean Fantoli, ingénieur civil ; membres : MM. Jacques Boss, ingénieur civil, Jean-Paul Pignat, ingénieur chimiste, André Tobler, ingénieur mécanicien, André Robert, ingénieur mécanicien. Il comprend tous les ingénieurs, quelle que soit leur branche, qui font partie de la SVIA.

Pourquoi avons-nous choisi cette solution qui ne se retrouve pas ailleurs ? Simplement parce que nous sommes persuadés que les ingénieurs de l'industrie n'ont rien à gagner à s'enfermer dans une tour d'ivoire et à faire bande à part. Un contact permanent avec leurs collègues d'autres branches est indispensable à la solution des problèmes qui les préoccupent. Pourquoi, d'autre part, limiter aux ingénieurs mécaniciens et électriciens la qualité d'ingénieurs de l'industrie ? Nombre d'ingénieurs civils, de chimistes, de physiciens, voire de forestiers sont aussi occupés dans une entreprise industrielle. Inversement, il existe des ingénieurs

mécaniciens et électriciens qui sont à la tête d'un bureau d'ingénieur-conseil. Une discrimination est donc arbitraire, et nous n'en avons pas voulu.

Ses préoccupations essentielles, au cours de l'exercice écoulé, ont été les suivantes :

- surveillance et amélioration de la formation professionnelle des apprentis-dessinateurs du génie civil (béton armé, travaux publics, constructions métalliques) ;
- organisation de cours, visites et conférences ;
- étude de problèmes sociaux (assurance-maladie collective notamment) et dépouillement d'une enquête sur les conditions de travail des ingénieurs employés ;
- mise au point des relations avec certaines autorités, en matière de constructions routières notamment ;
- participation aux travaux de création et d'organisation du Technicum du soir vaudois.

Le Groupe se propose, pour les mois à venir, le programme d'activité ci-après :

- recrutement de nouveaux membres, notamment parmi les ingénieurs de l'industrie, en amenant ces derniers à participer de plus près à l'activité du Groupe des ingénieurs et de la SVIA ;
- organisation d'assemblées d'information à l'intention des ingénieurs non membres ;
- organisation de séminaires de perfectionnement ;
- étude du problème des stages des étudiants-ingénieurs ;
- formation professionnelle des dessinateurs de machines et dessinateurs électriciens ;
- revalorisation de l'ingénieur de l'industrie.

15. Groupe des architectes

L'assemblée générale ordinaire du Groupe des architectes qui a eu lieu à Gland, le 20 juin 1961, a renouvelé comme suit son comité :

Président : M. R. Willomet ; membres : MM. R. Gerster, A. Gold, O. Magnin et M.-D. Mueller.

La première préoccupation du comité a consisté à organiser l'activité plus nettement professionnelle qui caractérise dorénavant le groupe ; cette orientation se matérialise par la mise sur pied d'une série de conférences-débats, groupés par thèmes, consacrés à certains problèmes professionnels importants. Le premier thème choisi traitera des différents aspects de l'habitat. Des colloques seront consacrés à des problèmes d'actualité (ouvrages d'art des autoroutes, Exposition nationale, etc.).

Quelques membres du groupe ont participé activement à la préparation du séminaire de Sainte-Croix, consacré à l'organisation du travail dans les bureaux d'architectes ; le succès de ce séminaire a récompensé leurs efforts.

Le comité a examiné les problèmes soulevés par la Tour de Lausanne, première version ; un mémoire a été rédigé à la suite de la présentation qui s'est déroulée au Comptoir Suisse.

En plein accord avec la commission d'examen des candidatures, le comité a mis au point la procédure qu'il conviendra de suivre à l'avenir en matière d'admission à la SIA d'architectes non diplômés.

Cette procédure met tout particulièrement l'accent sur le rôle des parrains des candidats, rôle qui a été trop souvent pris à la légère. Les parrains des candidats doivent être conscients de la responsabilité qu'ils endosseront en recommandant l'admission d'un confrère, qu'il soit ou non diplômé ; dans le deuxième cas notamment, c'est aux parrains qu'il appartient de présenter et de

défendre leur protégé et c'est à eux que nous devrons pouvoir nous adresser pour obtenir les renseignements qui nous sont nécessaires.

La refonte administrative découlant du secrétariat permanent a certes coûté au Groupe des architectes une partie de son autonomie ; d'aucuns le déplorent. Pour notre part, ce que nous avons perdu n'est pas comparable à ce que nous pouvons gagner, et le dispositif administratif actuel permettra d'orienter l'activité du groupe vers

- des échanges professionnels entre confrères ;
- une unité de vue sur la situation et le rôle de l'architecte dans la société ;
- une réelle confraternité dans l'exercice de la profession ;
- une action positive dans les méthodes de réalisation.

16. Divers

Nous serions incomplets si nous ne mentionnions pas la participation de bon nombre de nos membres à l'activité de comités ou de commissions de nature très différente.

M. J.-Cl. Piguet représente la SVIA au sein de ces organes :

Comité de la Chambre vaudoise des métiers.

(Notre contribution à l'activité de cette institution s'est notamment manifestée par notre collaboration à l'organisation de l'Exposition du Logement économique au Comptoir suisse 1961.)

Comité de la Chambre vaudoise immobilière.

Conseil de l'Office vaudois de cautionnement hypothécaire.

Commission pour l'aménagement du territoire.

Office vaudois de cautionnement pour la petite et la moyenne industrie :

M. M. Cosandey a été appelé à faire partie de cette organisation créée à fin 1961.

Commission cantonale vaudoise du logement :

M. J.-P. Vouga, architecte, a été remplacé au sein de cette commission dès le début de 1961 par M. Cl. Jaccottet, architecte.

Commission paritaire des améliorations foncières :

Nous sommes représentés à cette commission par M. R. Bolomey, ingénieur civil.

* * *

Conclusion

L'aspect « Association professionnelle » de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes se précise un peu plus chaque mois. L'étude des problèmes sociaux et des affaires professionnelles prend une importance toujours grandissante. L'époque actuelle nous contraint à faire face à une foule de problèmes concrets et immédiats. Il est hors de doute que cette nouvelle orientation ne pourra que se marquer davantage encore dans les années à venir.

L'évolution des techniques, les grandes réalisations d'intérêt général dans lesquelles notre pays s'est engagé depuis quelques années et qui, de l'avis de chacun, ne représentent encore qu'un minimum, ont pour effet que notre société ou certains de ses membres pris individuellement sont consultés par les pouvoirs publics ou

certains organismes privés. Nous ne pouvons nous dérober à ces missions qui font partie du rôle social que nous avons à jouer. Ici encore, l'évolution, que nous sommes bon gré mal gré contraints d'accompagner, semble, à vues humaines irréversible.

C'est dire que l'activité de notre société et de ses divers organes ne va pas vers un affaiblissement ; au contraire, elle ne pourra que s'élargir encore.

Liste des membres des commissions et des délégués

Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs en bâtiment

Président : R. Gerster ; membres : H.-P. Auberson, P. Dumartheray, R. Keller, P. Prod'hom ; un représentant de la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud.

Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs du génie civil

Président : E. Rossetti ; membres : R. Cottier, E. Lugrin, J.-Cl. Piguet, A. Realini, J.-P. Stucky, H. Vonlanden ; M. Favre, représentant l'Union vaudoise des dessinateurs du génie civil.

Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs de machines

Président : A. Robert ; membres : P. Baroffio, B. Bortolotti, A. Tobler.

Commission de l'exercice de la profession

Président : A. Décoppet, architecte ; conseiller juridique : M. Ph. Abravanel ; membres : Ch.-R. Bader, ing. civ., R. Cottier, ing. civ., M. Derron, ing. civ., J. Maillard, arch., P. Margot, arch., M.-D. Mueller, arch., J.-Cl. Piguet, ing. civ., A. Realini, ing. civ.

Commission SVIA-A³E²PL-GeP des visites et conférences

Président : Ed. Meystre, ing. méc. ; membres : SVIA : J. Fantoli, ing. civ. et M.-D. Mueller, arch. ; A³E²PL : A. Vallotton, géom. ; GeP : R. Etienne, ing. méc. et G. Trivelli, ing. chim.

Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

Représentants des patrons : R. Cottier, G. Nicollier, J.-P. Stucky ; suppléants : P. Duttweiler et F. Matter.

Représentants des employés : P. Preisig, J. Torrione, H. Vonlanden ; suppléants : M. Bussy et Cl. Monod.

Commission paritaire SVIA-UTS-SDT

Président : P. Prod'hom, arch. SVIA ; membres : SVIA : P. Baroffio, ing. méc., P. Dumartheray, arch., H. Monod, ing. civ., J. Torrione, ing. civ. ; UTS : trois représentants ; SDT : cinq représentants.

Commission mixte SVIA-SVGO/PEP

Président : R. Willomet, arch. SVIA ; membres : SVIA : A. Décoppet, O. Magnin ; SVGO : O. Mosini, H. Thorens.

Commission mixte Service des routes-SVIA

Président : J. Prahin, chef du Service des routes ; membres : J.-E. Dubochet et P. Joseph (Service des routes), Ch.-A. Ledermann et J.-Cl. Piguet (SVIA).

Commission paritaire permanente de rédaction de la Série de Prix SVIA-FVE

Président : G. Lerch, arch. SVIA ; membres : A. Raach, arch., G. Muller, Ch. Gilliéron, F. Panchaud, ing. civ.

Commission d'examen des candidatures d'architectes

Président : E. d'Okolski ; membres : F. Brugger, J.-P. Cahen, P. Foretay, R. Loup.

Commission archéologique du Groupe des architectes

Président : M.-D. Mueller ; membres : J. Bettems, J.-P. Cahen, P. Foretay, P. Grand, P. Margot.

Délégués de la SVIA à l'assemblée des délégués de la SIA

G. Abetel, ing. civ., J. Alberti, ing. civ., Ch.-R. Bader, ing. civ., P. Baroffio, ing. électr., R. Bolomey, ing. civ., D.-P. Bonnard, ing. civ., J. Boss, ing. civ., M. Bussy, ing. électr., J. Fantoli, ing. civ., T. Gerhard, ing. méc., P. Meystre, ing. méc., Ed. Meystre, ing. méc., Ed. Paillex, ing. civ., J.-P. Pignat, ing. chim., J.-Cl. Piguet, ing. civ., A. Realini, ing. civ., M. Renaud, ing. électr., A. Robert, ing. méc., A. Tobler, ing. méc., G. Vallat, ing. civ., F. Brugger, arch., J.-P. Cahen, arch., P. Foretay, arch., R. Gerster, arch., A. Gold, arch.,

BUDGET 1962		Fr.	Fr.
<i>Recettes</i>			
Cotisations et contributions de bureau		23 000.—	
Intérêts		230.—	
Bénéfice sur Série de prix		3 000.—	
Bénéfice sur vente de Normes		3 000.—	
		<u>29 230.—</u>	
<i>Dépenses</i>			
Honoraires secrétariat		13 200.—	
Honoraires avocat-conseil		3 000.—	
Cours, visites et conférences		2 000.—	
Frais déplacement, indemnités		800.—	
Cotisations (dont Technicum du soir)		400.—	
Prix et bourses SVIA		1 200.—	
Subside et prix à l'ECP		700.—	
Frais assemblée générale ordinaire		800.—	
Réceptions		400.—	
Frais de séances		800.—	
Impôts		200.—	
Imprimés		900.—	
Circulaires		1 500.—	
Frais de port		1 000.—	
Téléphones et compte de chèques postaux		600.—	
Frais divers.		1 000.—	
		<u>28 500.—</u>	<u>28 500.—</u>
Solde actif probable			730.—

Convocation à l'assemblée ordinaire annuelle
vendredi 30 mars 1962, à 16 h. 30,
au Casino du Rivage, Vevey

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 mars 1961.
2. Rapport présidentiel.
3. Rapport d'activité 1961.
4. Rapport de gestion :
 - a) Comptes 1961.
 - b) Rapport de vérification des comptes.
 - c) Budget pour 1962.
5. Elections statutaires :
 - a) Comité.
 - b) Vérificateurs des comptes.
 - c) Délégués à l'assemblée des délégués de la SIA.
 - d) Commissions.
6. Candidatures :

M. Georges Jaunin, arch.
 M. Jean Serex, arch.
 M. François Volet, arch.
 M. Théophile Chevalley, ing. méc.
7. Adoption de projets :
 - a) de convention créant une commission paritaire SVIA-UTS-SDT ;
 - b) de convention créant un service d'assurance-maladie collective.
8. Nouveaux prix, subsides et bourses SVIA.
9. Divers et propositions individuelles.

*

Cette assemblée sera suivie d'un exposé consacré à l'*Aide technique aux pays en voie de développement*, présenté par M. Pierre Gaetschin, professeur à l'Université de Lausanne.

**SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS
 ET DES ARCHITECTES**

Communiqué du Secrétariat central

*Sentence du Conseil suisse d'honneur SIA
 dans la cause*

Commission des concours de la SIA, plaignante contre

M. J. Oswald, architecte, à Muri, accusé,

au sujet des faits qui ont marqué le concours restreint ouvert pour les nouveaux bâtiments de l'hôpital de district de Muri (Argovie)

Dans sa séance du 2 juin 1959, le Conseil suisse d'honneur a admis le recours introduit par l'architecte J. Oswald contre la décision prise en première instance par le Conseil d'honneur de la Section de Berne, le 14 janvier 1959. Dans sa séance du 10 mars 1960, à Aarau, le Conseil suisse d'honneur, après avoir entendu les parties et les témoins, a rendu à l'unanimité la sentence suivante :

1. La décision prise en première instance par le Conseil d'honneur de la Section de Berne le 14 janvier 1959 est cassée en raison d'insuffisances dans l'instruction, qui n'ont pas permis d'apprécier correctement la culpabilité de l'accusé, et pour divers vices de forme.
2. L'accusé a été reconnu coupable :
 - a) d'infraction grave à l'art. 22 des Principes SIA/BSA pour les concours d'architecture (du 18 octobre 1941), d'après lequel il n'est pas permis à un concurrent de faire des démarches auprès d'un membre du jury avant le jugement définitif ;
 - b) d'infraction à l'art. 6 des Statuts de la SIA dans le fait, premièrement, de n'avoir pas accepté sans réserve le jugement du jury — ce qui était agir contre les dispositions prises par la Société, quoiqu'une infraction caractérisée à l'art. 25 des Principes (interdisant les démarches personnelles des concurrents en vue d'obtenir un mandat d'exécution en contradiction avec les recommandations du jury) ne soit pas établie — et, secondement, de n'avoir pas respecté les droits professionnels des autres participants au concours.
3. Pour ces motifs, mais en tenant largement compte des circonstances atténuantes, il est infligé à l'accusé un blâme sévère avec publication dans les organes de la Société ; en outre, il lui est défendu de faire des démarches pour obtenir un mandat en relation avec le projet de l'hôpital de Muri, sans l'autorisation expresse du maître de l'œuvre et de la Commission des concours. En cas d'inobservation de cette défense, ou d'une autre infraction aux Principes de la Société ou aux Statuts de celle-ci, pendant cinq ans, l'accusé doit s'attendre à être exclu de la SIA.
4. Le Conseil suisse d'honneur n'entre pas en matière sur la proposition de la Commission des concours concernant la restitution de l'indemnité de concours touchée par l'accusé, eu égard à l'art. 1, al. 2 du Code d'honneur qui stipule que les conseils d'honneur ne s'occupent pas des différends d'ordre matériel, le maître de l'œuvre étant seul fondé à exiger le remboursement de l'indemnité.
5. Les frais de la procédure en première instance sont mis à la charge de la Section Aargau. Les frais de la procédure de recours sont mis pour moitié à la charge de l'accusé, l'autre moitié étant à couvrir par la caisse centrale.

Zurich, 27.4.1960.

Ce jugement n'est entré en force qu'à fin décembre 1961, car une plainte avait été déposée devant les tribunaux ordinaires. Cette plainte a été repoussée par le tribunal du district de Zurich, le 5 juillet 1961 ; arrêt confirmé par la deuxième chambre civile du Tribunal cantonal de Zurich, le 19 octobre 1961.